



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail de la Côte d'Or

Organisme de Formation agréé
N° déclaration d'existence
26 21 00437 21

PROGRAMME FORMATION INTRA-ENTREPRISE BRUIT AU TRAVAIL

Comprendre le bruit pour mieux le maîtriser FORMATION DE REFERENTS

□ OBJECTIFS :

Se former afin de devenir « référent-relais bruit » dans son entreprise :

- Comprendre et acquérir des connaissances suffisantes permettant de conseiller, de relayer des informations dans son entreprise et de sensibiliser les salariés exposés
- Savoir agir pour améliorer le confort de travail de ces salariés
- Pouvoir élaborer de futurs supports de formation interne
- Le cas échéant, savoir estimer le bruit (entreprise en possession d'un appareil de mesure)

□ PARTICIPANTS :

Toute personne d'une entreprise (industrie, commerce ou tertiaire) adhérente à l'AIST 21, amenée à aborder la thématique bruit et/ou à participer à la prévention du bruit et ayant de préférence une bonne capacité à communiquer.

□ PROGRAMME INDICATIF :

Apports théoriques

1. Comprendre les bases physiques de l'acoustique
2. Connaître la réglementation et les normes existantes sur le thème du bruit au travail
3. Comprendre les conséquences d'une exposition au bruit :
 - les effets sur la santé : auditifs et/ou extra-auditifs
 - les effets sur le travail
4. Connaître les principaux moyens de protection contre le bruit : protection collective et protection individuelle. Critères de choix, facteurs décisionnels pour l'achat. Pouvoir considérer les avantages et les inconvénients de la protection individuelle à choisir.
5. Apprendre à constituer une base documentaire et pédagogique en vue de l'élaboration de supports de formation interne

Apports pratiques

1. Apprentissage avec mise en situation :
mesurage sonométrique en atelier pour estimer les niveaux sonores
2. Possibilité de présence du formateur AIST 21 lors de la première sensibilisation dispensée par l'entreprise et conseils sur l'aspect pédagogique

□ **DUREE** : 5 heures par groupe et 2 heures pour la présence à la première sensibilisation.

□ **LIEU** : dans l'entreprise.

□ **TAILLE DES GROUPES** : de 1 personne (minimum) à 6 personnes (maximum) par groupe.

□ **FORMATEUR** : technicien prévention de l'AIST 21.

□ TARIFS INDICATIFS :

- Entreprises de moins de 10 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Participation financière demandée : tarifs et modalité(s) sur demande.

□ CONTACTS :

- Votre médecin du travail
- Le service AST